

INFOS en BREF

La Poste se fait régulièrement condamnée devant le Tribunal de Grande Instance pour son organisation du temps de travail dans les services.

Ainsi, La Poste ne peut mettre en place, sans accord avec les organisations syndicales des régimes de travail sur plusieurs semaines. Faute d'accord, vous êtes en droit de réclamer des heures supplémentaires pour toutes les semaines ou vous faites plus de 35 heures. Adressez vous à votre section pour obtenir un modèle de requête. ♦

L'accord salarial applicable grâce à la signature de FO COM

- La signature de l'accord salarial permet dans les DOM:
- la pérennisation de la prime exceptionnelle de 100 euros pour tous les salariés de la classe I à III,
 - l'augmentation des salaires des classes I et II de 1,8 % en 2011,
 - une augmentation générale pour les cadres de 0,7 % et une augmentation individuelle de 1,8 %,
 - une augmentation moyenne de 2,7 % pour les cadres supérieurs salariés et fonctionnaires,
 - l'augmentation de la prime ultra-marine qui passera de 251,98 au 1^{er} janvier à 253,49 euros au 1^{er} avril puis à 256,53 euros au 1^{er} septembre 2011.

FO COM mène une action en faveur du complément poste des agents contractuels. Il s'agit d'obtenir pour une même fonction exercée un complément poste identique pour tous les agents.

Pour monter un dossier devant les prud'hommes il faut que les agents apportent la preuve (copie de bulletins de salaire) que sur une même période et pour une même fonction le complément poste versé est différent. Contactez nous pour connaître exactement la marche à suivre. ♦

Une prime d'intéressement sera versée à chaque agent au titre de l'intéressement.

En conseil d'administration, il a été décidé de verser pour un agent à temps complet la somme de 245,25 euros bruts soit 226,22 euros net. Le versement aura lieu le 12 avril 2011. ♦

Pour faire avancer vos revendications et vos droits rejoignez nous!

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI NON

Bulletin à remettre au responsable local ou à retourner à :

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13

NOM : ADRESSE :

PRÉNOM : PRÉFÉRENCE :

EMPLOYEUR : MAIL :@.....

ÉTABLISSEMENT : DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU : À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : À , LE

.....

SIGNATURE



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
dom@fo-com.com

FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
Départements d'Outre-Mer

MARS 2011



Bilan et perspectives pour les départements d'Outre Mer : Audience DEXOM mars 2011

1. Les résultats 2010 en Outre Mer sont bons mais pourtant des emplois sont supprimés

Les résultats financiers sont très bons, les objectifs dans les départements sont même parfois dépassés. Au Courrier, ils sont atteints. Pourtant, dans les départements d'Outre Mer, 63 ont été supprimés !
Félicitations à tous les postières et postiers pour votre travail mais nous vous appelons à vous mobiliser et rejoindre les actions nationales et locales contre les suppressions d'emplois.

2. Bilan des comblements de postes

Pour la DEXOM, la priorité est de combler les postes par le tableau de mutations. Cependant, elle ne s'interdit pas à faire appel au recrutement externe ou à la bourse d'emplois nationale pour certains postes.

Voici le bilan des comblements 2010 pour l'ensemble de la DEXOM.

	Tableau de mutations	« Cas sociaux »	Bourse emplois	Inter DOM	Externe	Total
Guadeloupe	18	4	10	4	17	53
Martinique	5	11	5	4	6	31
Guyane			12	2	8	22
La Réunion	23	2	8	1	24	58
Mayotte			1		4	5
Orly CTC OM			7			7
Dexom SP et Miquelon			6			6
Total	46	17	49	11	59	182

FO Communication avec les Dom!

Intervenant sur la responsabilité sociale de La Poste en matière d'emploi dans les DOM, le directeur a affirmé que c'est par la qualité rendue aux clients que La Poste peut aider au développement des DOM.

Pour FO, cette réponse ne peut nous suffire car La Poste fait peu de qualité et peu d'embauches dans les DOM. Pire, les jeunes sont utilisés en CDD pendant de longues durées puis « jetés ». Certes, il faut apurer les tableaux de mutations mais il faut également transformer en CDI tous ces agents que La Poste utilise depuis de trop longues années sans leur donner des perspectives d'avenir professionnelles ou personnelles.

Concernant les tableaux de mutations, La Poste doit les rouvrir à tous les postiers originaires des DOM qui suite à une promotion par exemple, n'y ont plus accès. Il faut de plus véritablement toiletter ces tableaux qui depuis 2004 sont figés. Un dispositif de retour au pays doit être également mis en place pour les agents contractuels avec une priorité qui pourrait leur être donnée, par exemple, lors du comblement de postes par la bourse d'emplois nationale. Enfin, un dispositif de départ anticipé en retraite, pour ceux qui le souhaitent, doit permettre de libérer des postes dans les DOM.

3. Accord pour le basculement des agents contractuels de droit public dans le droit privé

Seul, un accord majoritaire des organisations syndicales aurait permis pour les agents de droit public de basculer, dans des conditions très favorables, dans le droit privé.

En effet, la rémunération était maintenue, la promotion possible, la liberté de choix assurée. FO a pris ses responsabilités, nous avons signé cet accord avec la CFTC et la CGC. La CGT étant partagée n'a pas signé, la CFDT attendait de connaître la position de la CGT, position commune oblige peut-être, pour finalement ne pas s'engager. Les agents des DOM apprécieront le choix des uns et des autres, ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui nous sommes revenus au point mort pour les agents contractuels de droit public.

4. La mutualisation des services de direction

Une véritable révolution se met en route dans les services des directions des départements d'Outre Mer.

a) Dans les services du courrier

La DEXOM prend la direction commerciale ainsi que des plateaux télévente de zone (Antilles Guyane et Océan indien). Une direction des risques et de la qualité est créée dans chaque département au sein de la direction des activités courrier colis.

Bilan emploi ; Deux postes de cadres supérieurs supprimés dans les départements et bilan nul à la DEXOM.

b) Mutualisation des pôles GAR/Paie et création de pôle GARP

Depuis 2009 une restructuration s'est traduite par des « transferts » d'emplois entre les départements. Ainsi un pôle GARP se met en place en Guadeloupe pour la zone Antilles-Guyane.

Au final, trois emplois sont supprimés dans les services GAR et paie pour cette zone.

c) Les services RH

La vocation multi-métiers des RH est réaffirmée pour les départements d'Outre Mer. Cependant les forces RH sont regroupées dans les départements au sein d'une même direction des Ressources Humaines. Ainsi, cette dernière, gèrera la gestion des emplois, la promotion, la déclinaison RH des grands projets des métiers.

Les activités de communication, de correspondant logement, de correspondant social, de conseiller mobilité devraient être renforcées selon la DEXOM.

Un guichet unique d'aide et d'information pour les établissements TERRAIN devrait être mis en place pour la zone Antilles-Guyane, en Guyane. Trois à quatre positions de travail seront nécessaires.

d) Les services de l'immobilier

Un pôle immobilier se met en place avec une gestion à la DEX et en départements. Dans les départements seront mis en place des COP et des IP avec pour corollaire la disparition de postes en classe II au profit, mais dans une moindre mesure, de postes en classe III.

Remarque : pour la zone Océan Indien, la DEXOM nous déclare « le développement commercial et supports de Mayotte s'appuie sur l'expertise de La Réunion. ». Nous n'avons aucune donnée sur l'impact emplois si ce n'est que des emplois seront transférés à la direction de La Réunion, ils seront compensés par des emplois dans les établissements. C'est en tout cas l'engagement de la DEXOM pour Mayotte.

e) Les conditions de reclassement du personnel impacté par ces réorganisations

L'accompagnement s'appuie sur le BRH 9 et 10 de février 2002, à savoir :

- des entretiens professionnels
- trois propositions de reclassement avec allongement maximum de 30 km ou 30 minutes
- des mesures indemnitaires suite à l'allongement du temps de trajet ou au changement de fonction.

Pour FOCOM

Ces dossiers sont très techniques, nous savons bien que nous sommes au stade de la communication avec les OS dans une démarche de management de projet. C'est-à-dire que le diagnostic est fait, le scénario est choisi, les modalités et le calendrier de déploiement sont arrêtés. C'est la Poste qui a décidé sans nous demander notre avis.

Cependant, fidèle à notre attachement à défendre les intérêts des personnels nous sommes attentifs à l'impact sur l'emploi de ces projets dans les départements. Nous veillerons aux modalités de comblement des postes avec pour souci d'avoir la bonne personne sur le bon poste et de lutter, avec votre aide, contre tous les passe-droits et autre copinage, de favoriser la montée en compétence d'agents pour permettre la promotion locale et de négocier un traitement correct des personnes qui malheureusement seront en reclassement. Nous engageons tous les agents concernés par ces réorganisations à prendre contact avec nos représentants syndicaux locaux et à nous signaler toutes les difficultés rencontrées.

Cela étant, en marge de ces différents dossiers les difficultés quotidiennes des agents demeurent.

En effet, des quartiers de distribution restent à découvert 8 à 10 jours, des établissements restent fermés les après midi, des dizaines de chariots s'entassent ou partent directement en distribution dans les services de contrôle douaniers, des formations programmées ne sont pas assurées, le personnel est déprimé et parfois découragé y compris dans l'encadrement, et tout cela par manque d'effectifs.

L'emploi et les conditions de travail avec un salaire convenable restent au centre de nos revendications.

Rejoignez- nous pour défendre, dans une totale indépendance, ces revendications !

FO Communication avec les Dom !